

Nous offrons une garantie de 3 ans sur nos dalles en caoutchouc. Cette garantie couvre les défauts de fabrication ainsi que la résistance à l'usure du produit dans des conditions normales et appropriées d'utilisation.

La garantie est uniquement valable si les dalles en caoutchouc ont été correctement installées conformément aux instructions de pose. La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une utilisation inappropriée, d'une installation incorrecte, d'un entretien insuffisant ou inadapté, ou d'autres facteurs externes indépendants de la volonté d'Aslon Rubber.

La durée de vie réelle et le degré d'usure dépendent de l'intensité, de la fréquence et du mode d'utilisation. L'usure normale résultant de l'utilisation n'est pas couverte par la garantie.

Toute demande de garantie doit être signalée à Aslon Rubber dans un délai raisonnable après la constatation du défaut. Nous pouvons demander des photographies, une description du problème ainsi que des informations concernant l'application et l'utilisation du produit.